

Lettre ICA CUBI à Mme Klinkert et M. Bierry

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Chère Brigitte Klinkert, cher Frédéric Bierry,

Nos deux associations, Culture Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft et Initiative Citoyenne Alsacienne – ICA, apportent leur plein soutien à votre action en vue de la création d'une collectivité Alsace à statut particulier et nous vous sommes gré pour votre engagement.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de vos propositions en matière de bilinguisme et de langue régionale. Nous sommes heureux que le thème du bilinguisme prenne une place importante dans vos objectifs.

Par contre, nous constatons que vos propositions concrètes sur ce point sont bien réduites et ne répondent que très partiellement aux problèmes rencontrés.

Au plan des propositions concrètes en matière de bilinguisme, le document présentant votre projet[*], que vous avez bien voulu nous communiquer, se limite à deux propositions :

1) « **mettre en place une campagne de recrutement et de communication commune entre l'Etat et les collectivités** »

Il s'agit d'une mesure qui aurait pu être entreprise depuis longtemps notamment dans le cadre de la convention quadripartite et qui pourrait être mise en œuvre immédiatement car elle ne suppose aucune collectivité nouvelle ni aucune compétence transférée.

On ne peut cependant que douter de son efficacité : voilà des années que le «vivier» d'enseignants germanophones que nous recherchons est largement épuisé. On ne trouve pas ces enseignants parce qu'ils n'ont pas été formés.

On pourrait certes encore améliorer le recrutement d'enseignants allemands. Mais ils sont déjà très recherchés dans leur propre pays. Il faudrait leur offrir des conditions d'emploi et de rémunération que l'éducation nationale ne voudra pas leur attribuer.

2) « **Autoriser le recrutement des enseignants bilingues, par les collectivités,**

dans le cadre d'un détachement ou d'une mise à disposition »

Cette mesure est, elle aussi, au moins dans une certaine mesure, susceptible d'être mise en œuvre déjà actuellement dans le cadre de la convention quadripartite, notamment sous la forme d'engagement d'enseignants allemands par les collectivités locales, lesquelles pourraient les mettre à la disposition de l'éducation nationale.

Mais une telle mesure serait beaucoup plus onéreuse que la prime actuelle de 1200 euros par an, le différentiel de rémunération avec l'Allemagne étant de près de 50%. Quoiqu'il en soit, on ne peut développer les classes bilingues en s'en remettant principalement à des enseignants étrangers.

Les mesures que mentionne votre projet sont ainsi **clairement insuffisantes** pour relancer le bilinguisme

La mesure la plus urgente est de **mettre en place dans les meilleurs délais une formation spécifique pour les enseignants en langue régionale.**

C'est l'organisation, la mise en œuvre et le contrôle de cette formation spécifique **qui doit être revendiquée pour la nouvelle collectivité alsacienne** avec les ressources financières correspondantes puisqu'il apparaît que l'institution universitaire n'a ni la volonté ni les compétences pour le faire.

La compétence pour la formation des enseignants doit être complétée par la compétence pour la formation des jardinières d'enfants et les puéricultrices, et de façon plus générale de tous les personnels qui doivent faire vivre et transmettre la langue régionale[†] (métiers de la parole : journalistes, comédiens, communicateurs, etc.).

Il nous paraît aussi nécessaire de revendiquer une compétence de la future collectivité Alsace en matière d'organisation et de développement de l'enseignement de la langue et de la culture régionale. De la même manière qu'en matière de trains régionaux, il revient à la collectivité régionale de fixer les orientations essentielles du service des trains régionaux tout en confiant la mise en œuvre à « l'opérateur historique », de même nous pensons que, pour la future collectivité Alsace, il faut revendiquer une compétence de décision quant à l'enseignement de la langue régionale, même si la mise en œuvre passe par les services de l'éducation nationale.

Nous avons proposé la **création d'une Haute Autorité Décentralisée pour organiser et**

cordonner l'ensemble des actions en matière de développement de l'enseignement de la langue et la culture régionale.

Ce n'est que si une telle autorité est créée en lien étroit avec la future collectivité alsacienne et investie des pouvoirs les plus larges en matière de bilinguisme scolaire que l'on sortira des ornières actuelles.

Par ailleurs, pour « faire de l'Alsace un territoire bilingue d'excellence », comme vous le formulez à juste titre, on ne peut se limiter aux mesures scolaires. Si la nouvelle collectivité territoriale Alsace veut reconstituer notre bilinguisme perdu, elle doit obtenir des compétences en matière de petite enfance, de formation professionnelle, de médias et de culture et se voir investie d'une mission de développement d'une politique linguistique régionale active:

Mentionnons la **reconstitution d'une radio télévision publique alsacienne** pouvant être captée de manière aisée et diffusant un programme de qualité en langue régionale.

Mentionnons la **présence, à côté du français, de la langue régionale dans les administrations publiques et dans l'espace public**, grâce à un programme de formation des agents publics en langue régionale.

Evoquons la mise en valeur de la **culture régionale** sous toutes ses formes. Celle-ci ne bénéficie actuellement que très marginalement des moyens que contrôlent les collectivités départementales et locales.

Beaucoup de ces mesures ne supposent pas de nouveaux transferts de compétences au sens formel du terme mais, pour légitimer son action, **la future collectivité alsacienne doit se voir reconnaître par la loi la mission de diriger les actions en faveur de la promotion de la langue régionale et du bilinguisme.**

L'objectif du bilinguisme d'excellence ne peut être atteint ni même approché avec les mesures concrètes très limitées que vous préconisez.

Pour les très nombreux Alsaciens, pour lesquels la raison d'être principale d'une nouvelle collectivité territoriale d'Alsace réside dans la restauration de leur langue et culture et dans le renforcement de leur personnalité rhénane, votre projet ne sera crédible que si des compétences, des moyens et des stratégies d'envergure sont affectés à cette dimension. Ce n'est pas le cas pour le moment.

Il est indispensable d'améliorer votre projet sur ce plan tout comme il est nécessaire de démontrer votre détermination en ce domaine en engageant dès maintenant des actions renforcées pour le bilinguisme, pour notre culture et notre langue.

Nous sommes à vos côtés pour définir les actions nécessaires et pour les mettre en œuvre.

Très cordialement.

Jean-Marie Woehrling, président de Culture et Bilinguisme -René Schickele
Gesellschaft jmwoehrl@noos.fr

Pierre Klein, président de Initiative Citoyenne Alsace ICA 2010 klein-pierre0536@orange.fr

[*] Contribution des Exécutifs départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin consolidée des propositions des Alsaciens à Monsieur le Préfet de la Région Grand Est

[*] La langue régionale doit évidemment s'entendre comme comprenant l'allemand standard et ses dialectes régionaux